

DELIBERATION N° DCA 407 - 26 **PROLONGATION MANDAT PERSONNALITES QUALIFIEES**

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visio-conférence, le 23 septembre 2026 à 14h00, sur convocation en date du 16 septembre 2026.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
 - Présents : 15
 - Absents représentés :
 - Absents :
- Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu l'arrêté de création de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire » en date du 4 novembre 2011 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelles dénommé « Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire » et notamment l'article 9-4 ;

Vu la délibération 203 -20 du 3 décembre 2020 sur le changement des statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2021 autorisant la modification des statuts ;

Considérant que la présidente ou le président de l'EPCC est élu(e) par le conseil d'administration, parmi les personnalités qualifiées ;

Considérant qu'il y a lieu de faire coïncider le mandat des personnalités qualifiées avec celui de la présidence de l'EPCC pour des raisons pratiques ;

Considérant que le mandat des deux personnalités qualifiées Mme Françoise Rubellin et M. Pierre-Henry Frangne arrive à termes le 30 novembre 2026 ;

Considérant que le mandat présidentiel de Mme Françoise Rubellin arrive à termes le 20 septembre 2027 ;

Considérant que Mme Françoise Rubellin et M. Pierre-Henry Frangne ont donné leur accord pour une prolongation de leur mandat de personnalités qualifiées jusqu'au 20 septembre 2027 ;

Il est proposé au conseil d'administration de prolonger le mandat de personnalités qualifiées de Mme Françoise Rubellin et M. Pierre-Henry Frangne jusqu'au 20 septembre 2027.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide de prolonger le mandat de personnalités qualifiées de Mme Françoise Rubellin et M. Pierre-Henry Frangne jusqu'au 20 septembre 2027.



Rennes, le 23 septembre 2026
Françoise Rubellin
Présidente



Le Pont Supérieur

Pôle d'enseignement

supérieur spectacle vivant

Accusé de réception en préfecture
035-200030146-20260923-407-26-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2026